

FOIRE AUX QUESTIONS

CROISIERES RESTAURANTS

* Une réservation est-elle obligatoire ?

Les croisières restaurants sont sur réservation. Cette réservation vous garantit une table sur le bateau. Pour cela, nous vous invitons à choisir au préalable votre menu et à nous contacter par téléphone. Vous pouvez aussi vous présenter à notre bureau à Arzal, notre équipe se tient à votre disposition pour prendre note de votre réservation. Pour les groupes de plus de 30 personnes, la réservation devra être confirmée par courrier ou par mail.

* Puis je modifier le nombre de personnes sur un groupe ?

Le nombre de personnes doit être communiqué 10-15 jours à l'avance, toute modification peut être apportée jusqu'à la veille de la croisière. Ce dernier chiffre servira de base à la facturation.

* Quelle est la différence entre réserver une croisière restaurant et offrir une croisière restaurant ?

Lorsque vous réservez une croisière déjeuner ou dîner, vous êtes vous même à bord de la vedette alors que quand vous offrez une croisière restaurant, vous recevez une carte cadeau que vous remettez à la personne de votre choix qui se rend seule à bord.

* Comment obtenir une carte cadeau ?

Vous pouvez offrir une croisière déjeuner ou une croisière dîner. Pour cela vous devez choisir le menu que vous désirez offrir et nous régler la prestation afin de recevoir la carte cadeau. Votre invité choisira lui même la date de son choix. Une invitation personnalisée vous est alors envoyée, dans une pochette cadeau (option de 3€) ou par courrier électronique. Cette carte cadeau est valable l'année en cours, d'avril à fin octobre. Les cartes cadeaux sont ni échangeables, ni remboursables.

Toute réservation non annulée 48 heures à l'avance sera perdue.

* Peut on régler sur place ?

Les croisières sont à régler le jour même de la croisière, avant d'embarquer. Afin de confirmer la réservation, un acompte aura été demandé et sera donc déduit de la prestation.

* Quels sont les modes de règlements acceptés ?

Nous acceptons les moyens de paiements suivants :

- les chèques vacances (ANCV)*selon la date de validité. La monnaie n'est pas rendue sur ces titres et n'offrent pas de réduction.
- les chèques bancaires
- les espèces
- les cartes bancaires

* Quelles sont les conditions d'annulation et de remboursement ?

En cas d'annulation de la prestation, le montant de l'acompte ou du règlement versé restera valable 1 an à compter de la date de la croisière prévue. En cas de force majeure, un justificatif (ex : avis de décès...) vous sera demandé afin d'effectuer un remboursement.

* Comment effectuer un acompte ?

Un acompte d'environ 30% est demandé afin de confirmer la réservation. Il peut être effectué sur place par le mode de règlement de votre choix mais aussi par téléphone par VAD (Vente à distance). Il vous suffit alors de vous munir de votre carte bancaire. Notre service de réservation vous demandera les 16 chiffres de votre carte, la date d'expiration de celle ci et le cryptogramme, situé au dos de votre carte.

* Acceptez vous les animaux ?

Nous acceptons les animaux tenus en laisse. Toutefois en raison de règles d'hygiène et de respect des autres clients, **ils ne sont pas autorisés à se déplacer dans les salles de restaurant et doivent rester dessous la table.**

* Proposez vous un parking pour les clients ?

Un grand parking public gratuit est situé à l'entrée du site du barrage d'Arzal avec un emplacement réservé aux professionnels du tourisme (car). Un parking avec places handicapées est situé près de la capitainerie, devant l'embarcadère.

* Réalisez vous des croisières tout au long de l'année ?

Notre compagnie vous accueille toute l'année hormis durant les mois de janvier et février. Durant ces mois, nos vedettes subissent des travaux d'aménagements et d'entretiens divers.

* Peut-on fumer à bord ?

Tous nos bateaux sont non fumeurs. Toutefois, les fumeurs ont la possibilité de se rendre sur les terrasses en extérieur.

* La croisière est elle commentée ?

Oui, la croisière est commentée par le pilote lui même. Le commentaire se déroule sur le trajet aller de la croisière en fonction de son avancée.

* Les personnes en fauteuil roulant peuvent-elles embarquées ?

Oui, toutes les personnes se déplaçant en fauteuil roulant peuvent embarquer ; il est cependant indispensable de le signaler à la réservation.

* Peut on réchauffer un plat pour bébé sur le bateau ?

Oui, nous avons le matériel nécessaire en cuisine. Il vous suffira de donner votre plat à l'hôtesse qui s'occupera de votre table.

* Proposez vous des menus végétariens ?

Oui, nous avons un menu végétarien. Préciser votre demande lors de votre réservation.

* Proposez vous des menus répondant à un régime spécifique ?

Afin de mieux vous satisfaire, nous vous recommandons de nous signaler toutes allergies lors de la réservation. Nous établirons alors un menu adapté avec la personne concernée. En cas de demande très spécifique, le prix du menu peut alors varier.

* Peut on danser à bord lors d'une croisière restaurant ?

Oui, sur le retour de la croisière lors d'un déjeuner croisière, les personnes peuvent danser. Egalement, si vous avez réservé votre salle (ex : mariage, soirée privée...), un prestataire extérieur peut alors animer votre croisière que vous pourrez prolonger à quai.

* Autorisez vous la présence d'enfants lors des croisières ?

Bien sur, ils sont les bienvenus. Un menu leur est proposé en fonction de leur âge. Toutefois, nous conseillons de nous signaler la présence des bébés afin de prévoir l'emplacement des poussettes, ré-hausseurs... à bord de la vedette. Ils restent bien sur sous la surveillance des parents et ne sont pas autorisés à se rendre sur les terrasses extérieures sans un adulte.

* Une tenue correcte est-elle exigée ?

Nous demandons une tenue vestimentaire correcte (polo, tee-shirt ou chemise fermée), ceci dans le respect de chacun.

CROISIÈRES PROMENADES

* Le parcours est-il le même au départ du barrage d'Arzal ou de La Roche Bd ?

Oui, que vous partez du barrage d'Arzal ou de La Roche Bd, la croisière reste la même.

* Les personnes en fauteuil roulant peuvent-elles embarquées ?

Oui, toutes les personnes se déplaçant en fauteuil roulant peuvent embarquer pour une croisière promenade au départ d'Arzal ; il est cependant indispensable, pour les groupes, de le signaler à la réservation.

* La croisière est elle commentée ?

Oui, la croisière est commentée par notre capitaine lui même. Celui ci vous contera l'histoire de l'estuaire de la Vilaine, l'historique des ponts de La Roche Bd ... afin de mieux apprécier cette croisière.

BATEAUX ELECTRIQUES

* Les gilets de sauvetages sont -ils obligatoires ?

Oui les gilets de sauvetages sont obligatoires pour les enfants de moins de moins de 30 kg. Ils sont fournis par le chef de base qui s'assure qu'il est bien mis. Au delà de 30 kg, chaque adulte est responsable de ses enfants et de lui même.

* Acceptez vous les animaux ?

Les animaux sont acceptés tenus en laisse. Toutefois selon son poids et sa taille, il peut prendre la place d'une personne et par conséquent, vous pouvez être amener à prendre un bateau plus grand.

INFORMATIONS GENERALES

* Proposez vous un parking pour les clients ?

Un grand parking public gratuit est situé à l'entrée du site du barrage d'Arzal avec un emplacement réservé aux professionnels du tourisme (car). Un parking avec places handicapées est situé près de la capitainerie, devant l'embarcadère.

* Réalisez vous des prestations toute l'année ?

Notre compagnie vous accueille toute l'année hormis durant les mois de janvier et février. Durant ces mois, nos bateaux subissent des travaux d'aménagements et d'entretiens divers.

